

Salarié.e.s de la profession du commerce de détail

(Fruits et légumes, épicerie, produits laitiers)

Ensemble, revendiquons :

- Un salaire minimum à 1 800 euros dès l'embauche
- La reconnaissance et la valorisation des qualifications
- Un 13^{ème} mois pour toutes et tous
- La reconnaissance de la pénibilité
- L'égalité professionnelle
- La prise en charge des journées « enfants malades »

La CGT se tient à votre disposition pour répondre à vos questions et vous renseigner sur tous vos droits ainsi que sur les modalités de vote du 22 mars au 4 avril 2021.

Depuis 2017, la CGT est la première organisation syndicale au sein de cette branche, avec 48% de voix, ce qui lui a permis de faire avancer considérablement les textes conventionnels qui encadrent vos métiers.

www.respecgt.fr
www.commerce.cgt.fr

 **CGT Commerce et services**  **@CGT_Commerce**

Adhérez à la CGT !

Nom et prénom

Adresse

Code postal Ville

Adresse salon

Mail

Téléphone

Bulletin d'adhésion à renvoyer à la Fédération CGT Commerce et Services

263, rue de Paris - Case 425
93514 Montreuil Cédex
Téléphone : 01 55 82 76 79
Mail : fd.commerce.services@cgt.fr



© Adobe Stock - Canva



Salarié.e.s du commerce de détail

(Fruits et légumes, épicerie, produits laitiers)

vos métiers n'est pas reconnu à sa juste valeur !

22 000 entreprises composaient la branche en 2014. Il s'agit principalement de TPE (très petites entreprises) à hauteur de 93 %, proportion plus élevée que dans l'ensemble de l'économie en France (85 %).

74 500 salarié.e.s étaient recensés au 31 décembre 2014, ceux-ci sont fortement concentrés dans les TPE, à savoir 68 % travaillent dans une entreprise de moins de 10 salariés.

C'est donc face à cette situation « d'isolement » que les salarié.e.s sont confronté.e.s tous les jours. Il est plus difficile d'exercer son activité dans une petite entreprise, avec peu ou pas de collègue pour échanger, s'organiser et se défendre. Les conditions de travail

sont pénibles, la situation débout du matin au soir, le port de charge, etc... sont des contraintes quotidiennes. Et pourtant le professionnalisme est là, le sourire et la bonne humeur envers la clientèle sont présents.

Et tout cela pour un salaire qui démarre au SMIC, au 1^{er} niveau (E1) de la grille de salaires de la branche à 10,29 € de l'heure pour 1560,96 € mensuel. Mais qui peut survivre avec cette rémunération ? C'est toutes et tous ensemble que l'on pourra faire bouger les lignes et contraindre le patronat et le gouvernement à un changement radical de politique sociale et salariale.

Mon salaire

L'expérience professionnelle, l'ancienneté dans l'activité, les diplômes, les CQP et la formation professionnelle doivent être reconnus et rémunérés à leur juste valeur. Nous ne refusons pas de nous former, bien au contraire, mais il faut aussi reconnaître nos formations dans nos salaires. Celui-ci doit être réévalué selon tous ces critères pour vivre convenablement.

La branche professionnelle est plutôt féminine, 56 % de femmes, les salarié.e.s sont majoritairement jeunes : 47 % sont âgés de moins de 30 ans, les contrats de travail sont majoritairement en CDI, mais la proportion de CDD est élevée soit 31% des salarié.e.s sont précaires. Et 86% des salarié.e.s sont des employé.e.s. Vers quelle évolution de carrière faut-il prétendre ?

Avec la CGT exigeons un salaire de 1 800 euros dès l'embauche et une évolution de celui-ci en tenant compte de l'ancienneté et des qualifications. Avec la CGT exigeons des emplois à temps complet et en CDI.

Mes conditions de travail

Depuis avril 2014, la complémentaire santé a permis de bénéficier d'une grande campagne de prévention des TMS (troubles musculo-squelettiques) lancée par la branche : mal au dos, articulations douloureuses ?

Comment prévenir les TMS qui sont extrêmement fréquents en milieu professionnel ? Si une telle campagne, d'une telle ampleur a été instaurée dans cette branche, c'est qu'il est reconnu de toutes et tous que les postes de travail, le travail en lui-même, les sollicitations articulaires sont récurrents dans ces métiers. La prévention passe par l'aménagement des postes de travail, la conception des outils et des équipements, l'organisation du travail.

Votre employeur a des obligations, veillez à ce qu'il les respecte en contactant la CGT de votre localité.

Protégez-vous. Protégez votre capital santé.



Ma mutuelle soin santé

Les salarié.e.s des entreprises relevant de la convention collective nationale commerce de détail des fruits et légumes, épicerie et produits laitiers bénéficient d'un régime conventionnel de frais de santé EnVisages, depuis 2009. Cet accord a évolué et les garanties se sont améliorées au fil des années.

Les dispositions conventionnelles ont été modifiées pour respecter les conditions des textes de loi en vigueur.



N'hésitez pas à contacter votre structure locale CGT de proximité ou nous contacter via notre page Facebook, pour plus de renseignements.

Quelques chiffres du portrait statistique de la branche, chiffres 2014 communiqués en 2015 source Agefos PME.

56 %

des salariés
sont des
femmes

43 %

des salariés
sont des
hommes

64 %

sont en CDI et

30 %

En CDD

6 %

sont en appren-
tissage et

58 %

sont à temps
complet

**DU 22 mars au
4 avril 2021
VOTEZ CGT**